



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires européennes

Question écrite n° 89459

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge M. le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes sur le bilan qu'il dresse de son entretien le 2 septembre 2015 avec M. Fatmir Besimi, vice-Premier ministre macédonien chargé des affaires européennes.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État, auprès du ministre des affaires étrangères et du développement international, chargé des affaires européennes dresse un bilan positif de son entretien avec M. Fatmir Besimi, vice-Premier ministre macédonien chargé des affaires européennes. Cette discussion a permis à M. Besimi de présenter dans le détail les efforts engagés par son gouvernement pour mettre en œuvre les réformes indispensables à la poursuite du rapprochement européen de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine. Il a insisté sur l'importance que revêtait, dans cette optique, l'appui des experts français qu'il souhaitait voir s'intensifier par le biais notamment des jumelages européens. Le secrétaire d'État, tout en soulignant l'ampleur des efforts que le pays devrait encore effectuer pour sortir de l'impasse où il avait été plongé par plusieurs années de crises politiques ininterrompues, a confirmé la disposition de la France à apporter son soutien par trois biais : la mise à disposition d'experts, un engagement accru des administrations françaises dans le cadre des jumelages européens, une plus grande implication des entreprises françaises dans les projets d'infrastructures considérés comme prioritaires pour le développement économique du pays.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89459

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7325

Réponse publiée au JO le : [1er décembre 2015](#), page 9601